

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 SEPTEMBRE 2024

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	14
De votants	19

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six septembre, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.Christian BASSO, Adjoint au Maire.

Etaient présents : M.BASSO-Mme HENRY-M.LENOBLE-Mme FERNANDEZ-AUBERTOT-MM.PESCE-TURCHISAUVLET-CANON-Mmes PATELLI-THIERRY-MM.PERREY-COMMITO-Mme FONDEUR-M.ZANCHIN

OBJET

N° 2024-9-6

**Conventions d'occupation
des locaux**

Excusés :

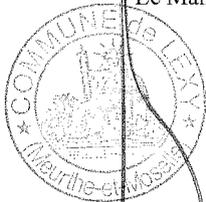
M.ALLIERI ayant donné pouvoir à M.BASSO
Mme LORIN-CRIDEL ayant donné pouvoir à M.LENOBLE
Mme USELDINGER ayant donné pouvoir à Mme THIERRY
Mme BERTRAND ayant donné pouvoir à Mme PATELLI
M.SIBELLA
M.SULLI
Mme GRANDMOUGIN ayant donné pouvoir à Mme HENRY

Absents : Mmes RIQUET-LIGI- RUETTE-TYDEK-M.LAPUH

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 30 septembre 2024 et que la convocation du Conseil avait été faite le 16 septembre 2024.

Le Maire,



L'Adjoint au Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler les conventions avec chacune des associations lexéennes, pour définir les conditions d'utilisation de la salle des sports communale et d'autres locaux communaux.

Il conviendra aussi de signer :

- des conventions avec les établissements scolaires lexéens pour définir les conditions d'utilisation des nouveaux terrains de football FOOT-FIVE
- une convention avec le SDIS de Meurthe-et-Moselle pour l'utilisation de la salle des sports par les Pompiers

Ces nouvelles conventions avec les associations seraient conclues au titre de la période du 1^{er} Septembre 2024 au 7 Juillet 2027, les autres au plus tôt à partir du 1^{er} Octobre 2024.

L'Adjoint au Maire donne lecture des projets de conventions à intervenir.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 30/09/2024

Application agréée E-legalite.com

Considérant les explications fournies,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE les projets de conventions à intervenir avec les différentes associations lexéennes, fixant les conditions d'utilisation de la salle des sports et des différents locaux communaux.

AUTORISE le Maire à signer lesdites conventions.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE

le 30/09/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 03148-2024 0926-2024_9_6-DE